

Directeur de publication:
Michel BLANCHET

Rédacteurs: Delphine LORGUE
Virginia FARGUETTE
Nicole DOYHENARD

Composition: Michel BLANCHET

Photographies: Lionel MAXIME
Pascal LOBJOIS

Impression en Mairie
280 exemplaires
Bulletins gratuits

Dépôt légal novembre 2008
ISSN: 2268-6088

Mairie: 05.53.61.07.26.
Courriel: mairie-lanquais@orange.fr

n°162
Mai
2026



Le petit
Lanquaisien

Bulletin d'information
de la commune de Lanquais

Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30
et de de 13 h 30 à 15 h 30 site: www.lanquais.fr

Votre Conseil Municipal



Election de mars 2026

Discours d'investiture de Michel BLANCHET prononcé le 21 mars 2026

Mesdames, Messieurs,

C'est encore avec beaucoup d'émotion que je prends la parole aujourd'hui. Mes premiers mots seront pour vous. Au nom des membres du nouveau conseil municipal de Lanquais, je vous remercie très sincèrement pour la confiance que vous nous avez accordée pour la cinquième fois. Sachez que nous saurons encore en être dignes.

Je voudrais remercier l'ensemble des personnes qui m'ont soutenu, aidé et même supporté dans les moments difficiles.

Au nom de l'équipe présente, je veux également remercier chaleureusement les électrices et électeurs pour la confiance faite à cette liste que j'avais l'honneur de conduire.

Ce résultat témoigne de la satisfaction des actions menées lors du précédent mandat, de l'approbation de notre programme et de nos projets futurs. C'est d'ailleurs sur ceux-ci que nous avons fait notre campagne électorale, sans polémique, en tentant de n'éluder aucun problème.

Nous entamons une période de sept ans durant laquelle nous allons terminer des projets commencés ou prévus lors du précédent mandat. Nous aurons ensuite à mettre en œuvre notre programme, en affinant nos choix au fur et à mesure des échanges avec la population et des évolutions parfois rapides de notre société.

Notre objectif, comme précédemment, est de passer du dire au faire. Notre projet, vous en connaissez les grandes lignes : il est écrit. Nous allons tout mettre en œuvre pour le financer et l'appliquer. Pour cela, nous aurons besoin de l'Europe, de l'État et d'autres collectivités, comme le Conseil régional, le Conseil départemental ou encore la Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord, sans lesquels nous ne pouvons réaliser tout ce que nous souhaiterions.

Mais nous aurons besoin aussi de l'investissement et de l'engagement de toutes et tous. Oui, ce mandat que nous débutons aujourd'hui, je souhaite le voir se dérouler avec encore plus de transparence, encore plus de solidarité, encore plus de loyauté.

Durant ce mandat, beaucoup de choses doivent encore changer, beaucoup de choses doivent encore évoluer. Mais notre écoute, notre présence régulière, notre volonté de satisfaire la population et notre passion pour Lanquais sont intactes, voire renforcées, parce que notre village et ses habitants le méritent bien.

Pour nous, « Du Bourg aux Hameaux », tous les habitants de Lanquais sont des Lanquaisiennes et des Lanquaisiens. Tous méritent notre attention et notre respect. S'ils ont les mêmes devoirs, ils ont aussi les mêmes droits. Ce village, nous avons commencé à le transformer et, ensemble, nous continuerons à le faire pour y vivre mieux.

Je n'oublie pas les employés municipaux. Je sais que je pourrai compter sur leur implication, leur professionnalisme et leur expérience. Avec toute l'équipe municipale, nous sommes heureux et fiers de pouvoir travailler à leurs côtés, dans le respect des prérogatives et des compétences de chacun.

Je veux compléter ce propos par un souhait et un hommage. Je fais le vœu que l'équipe d'aujourd'hui travaille avec le même attachement, la même assiduité et la même bonne humeur que la précédente.

Je me dois aussi de saluer et de remercier les élus du précédent conseil municipal qui ne siègent plus aujourd'hui, en les remerciant pour leur engagement. Leur modestie souffrira déjà suffisamment de ce maigre hommage ; je n'irai donc pas plus loin. Mais leurs conseils judicieux et leur lucidité manqueront à notre équipe et à moi-même.

.../...

Je termine enfin en accueillant les nouveaux élus de la commune ici présents. Il y a désormais un conseil municipal de 15 membres qui s'installe aujourd'hui. C'est celui de toute la population. L'heure de travailler ensemble est désormais venue. Il appartient à chacune et à chacun de faire le choix d'y participer et de mettre en œuvre ce qu'il convient à cet effet, dans le respect du cadre réglementaire.

Nos concitoyennes et nos concitoyens nous ont transmis des messages, et je veux dire ici qu'ils ont été entendus. Nous ferons des efforts pour répondre aux attentes formulées à l'occasion de nos rencontres et de nos échanges.

Aussi, je voudrais vous inviter au travail collectif, au respect de la parole donnée, à l'honnêteté, à la transparence et à un engagement sans faille pour le service public et le service au public, c'est-à-dire de nos concitoyennes et concitoyens, quel que soit le vote qu'ils ont exprimé.

Je conclurai donc par cette invitation adressée à l'ensemble de la nouvelle équipe municipale et à tous les Lanquaisiens : ce chantier d'un avenir meilleur, pour nos enfants, pour nous tous, à Lanquais, construisons-le ensemble.

Merci.

Conseil Municipal 2026-2032

Le maire



Michel BLANCHET

Les adjoints



Delphine LORGUE
1ère Adjointe
Délégué du Comité
National d'Action Sociale
Commission d'appel d'offres



Pascal LOBJOIS
2ème Adjoint
Délégué du Syndicat
d'Electrification
Vie Associative
Commission d'appel d'offres



Virginia FARGUETTE
3ème Adjointe
Embellissement du Village
Vie Scolaire
Fêtes et cérémonies



Lionel MAXIME
4ème Adjoint
Délégué du Syndicat
Mixte des Eaux de la
Dordogne
Commission d'appel
d'offres

Les conseillers municipaux



Cécile BOULANGER
Syndicat Inter Communal
Vocation Scolaire
Transports Scolaires Lalinde



Nicole DOYHENARD
Réfèrent a la Sécurité
Routière et Manifestation
Commission d'appel d'offres



Gilles MOREL-VITRE-
RICHARD
Correspondant Défense
Président du Plan
Communal de sauvegarde



Chantal SIMONNET
Réfèrent a la Sécurité
Routière et Manifestation



Bruno CASSIER
Commission d'appel d'offres



Philippe DUBUISSON



Bernadette BOITREL
Réfèrent Charge de Gérer et
suivre la Lute Contre l'Ambroi-



Bastien PIVOTTO
Syndicat
Ordures Ménagères
Commission d'appel
d'offres



Clélia DEMAGNY
Syndicat Inter Communal
Vocation Scolaire
Conseil d'Ecole (RPI)



Thomas BRAGAGNOLO

la municipalit  lance un appel aux volontaires pour ses commissions

La mairie de Lanquais renforce la gestion citoyenne en associant les Lanquaisiens et les acteurs du territoire aux d cisions du conseil municipal.

La commune va poursuivre le mode de gestion participative cr ant six commissions municipales ouvertes aux habitants. Les Lanquaisiens souhaitant s'impliquer dans la vie locale ont jusqu'au 15 mai 2026 pour soumettre leur candidature .

Les commissions: Etang, Embellissement du village, Vie Associative, Vie scolaire, B timent, Voirie.

Aux municipales, ces jeunes citoyens votent pour la premi re fois :

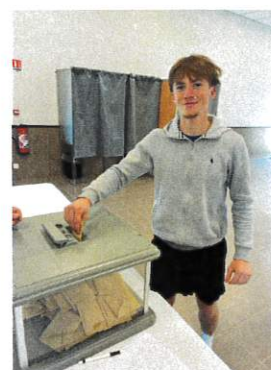
« Une  tape importante quand on devient majeur »



Yoan ARNAUD



Suzon POLLET



Tim o DUMON

Communication Conciliateur de Justice

Le conciliateur s'entretient avec chacune des parties afin de comprendre non seulement les cons quences visibles du litige mais aussi les causes qui ne sont pas toujours  videntes, ou exprim es par les personnes concern es. Lors d'une r union de conciliation chacun est invit    s'exprimer,   proposer des voies de solution. Le conciliateur de justice  coute, reformule et veille avec impartialit    l' quilibre dans ce dialogue ainsi qu'au respect de l'autre.



Comment saisir le conciliateur de justice :

Prendre rendez-vous aupr s du Relais de Services Publics

T l phone: 05 53 73 56 22

[A partir du lundi 06 juillet au](#)

[vendredi 29 ao t 2026 inclus](#)



[Agence postale communale:](#)

[horaires d' t ](#)

Les services de l'agence postale communale s'adaptent pour cet  t .

L'agence sera **ouverte aux horaires suivants: lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de**

9 heures   12 heures

INFORMATIONS PRATIQUES

Adresse de la mairie: 1 cote de la Fillette 24150 Lanquais.

Numéro de téléphone: 05 53 61 07 26.

Adresse courriel: mairie-lanquais@orange.fr.

Numéro de téléphone de l'école de Lanquais: 05 53 61 06 29

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat, au numéro de téléphone ci-dessus.

Les adjoints reçoivent sur rendez-vous à prendre également auprès du secrétariat.

Nombre d'habitants: 510 Liste électorale au 28 février 2026: 403 inscrits.

Site de la commune: www.lanquais.fr

Si vous venez de vous installer à Lanquais ou si vous quittez définitivement la commune, il vous appartient de contacter le secrétariat de la mairie. Nous pourrions ainsi vous renseigner sur les démarches à accomplir. (Liste électorale, SMD 3, Service des eaux etc..).

Vous y trouverez les renseignements concernant la mairie, les numéros de téléphone utiles, les informations pour vous et votre famille, les informations sur la vie de la commune, etc.. Ainsi que le règlement relatif à la location de la salle du Foyer Rural et de la Grange dîmière qui sont téléchargeables.

Tarifs de la location de la salle du Foyer Rural et de la Grange Dîmière.

Les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal sont disponibles dans leur intégralité en mairie ainsi que sur le site internet de la commune et sont affichés sur les panneaux municipaux.

Pour les demandes de réservation de salle, il convient de s'adresser en mairie.

Tarifs 2026	JOURNEE					WEEK-END	
	Grange Dîmière	Foyer Rural	Lac	Point Accueil Jeune	Caravane	Grange Dîmière	Foyer Rural
Résidents de Lanquais	250	100	300	50	50	400	150
Résidents hors commune	1 500	250	500	100	50	2 500	350
Association	Pour les associations communales gratuité						
Caution	600	600	600			600	600



Adresse de la Communauté de Communes Bastides Dordogne -Périgord: 12 Avenue Jean Moulin
24150 Lalinde

Numéro de téléphone: 05 53 73 56 20.

Adresse courriel: ccbdp@ccbdp.fr.

Site de la CCBDP www.ccbdp.fr.

BUDGET de l'année 2026

Le budget communal est le document financier qui prévoit, pour une année, l'ensemble des recettes et des dépenses de la commune. Voté par le conseil municipal le 17 avril 2026, il permet d'assurer le fonctionnement des services publics et la réalisation des projets d'investissement tout en garantissant l'équilibre financier de la collectivité.

EQUILIBRE BUDGETAIRE 2026

FONCTIONNEMENT

Votre budget		Dépenses	Recettes	Votre budget	
140 750,00	011	charges à caractère général	Résultat reporté	R002	257 873,90
224 082,00	012	charges du personnel	ventes et redevances	70	30 426,00
32 734,00	014	contribution CCBDP	Impôts et taxes	73	31 387,00
63 801,00	65	charges et gestion courante	Fiscalité locale	731	274 430,00
12 747,00	66	Emprunt intérêt	Dotations Etat	74	107 996,00
573,00	68	Dotations aux provisions	autres produits	75	49 008,00
269 069,44	023	Virement à l'investissement	Produits financiers	76	2,00
8 630,46	042	Autofinancement (amortissement)	Opération Ordre (amortissement)	042	1 264,00
752 386,90		TOTAUX	TOTAUX		752 386,90

INVESTISSEMENT

Votre budget		Dépenses	Recettes	Votre budget	
18 517,00	16	Emprunt capital	Excédents de fonctionnement	01	269 069,44
6 521,00	204	Dépenses d'équipement	opération d'ordre	16	8 630,46
702 896,45	21	dépenses investissement	Excédent investissement	165	81 236,02
1 264,00	40	Opération Ordre (amortissement)	Dotations	10	7 780,17
			Subventions	13	203 158,99
			Caution	165	563,90
			Equilibre budgétaire	1641	158 759,47
729 198,45		TOTAUX	TOTAUX		729 198,45

La section de fonctionnement

Total 752 386.91 €

La section de fonctionnement regroupe les dépenses nécessaires à la gestion quotidienne de la commune (personnel, entretien, charges courantes) et les recettes correspondantes (fiscalité locale, dotations de l'État, produits des services). Elle assure le fonctionnement des services municipaux.

Autofinancement

Le résultat reporté correspond à l'excédent des années précédentes réutilisé pour financer le budget de l'année en cours. Il montre que la commune dispose de marges financières. Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement correspond à l'épargne réalisée par la commune. Il permet de financer une partie des investissements par autofinancement.

La section d'investissement

Total 729 198.45 €

La section d'investissement concerne les dépenses liées aux projets durables de la commune (travaux, équipements, aménagements). Elle est financée par l'autofinancement, les subventions.

Equilibre budgétaire

Budget communal total 2026 et de: 1 481 585.35 €

réparti entre 752 386,90 € en fonctionnement et 729 198,45 € en investissement.

Investissements

2026

136 050 €

Travaux de voirie

- Parking route de Verdon
- Voirie Pech Nadal
- Ampoules LED - SDE

464 994 €

Travaux sur bâtiments existants

- Groupe Electrogène
- Cloches Eglise Travaux
- Logements communaux
- Travaux guinguette lac
- Chauffe eau Ecole
- Aménagement Café-Multiservices

35 000 €

Travaux terrain Bâtis-non Bâtis

- Aménagement du Lac
- Achat de terrain nu

68 807.19 €

Divers

- Fonds de C - assainissement
- Court de Tennis
- Protection incendie
- Lac - Bidou - Bournazel
- Ordinateur - Ecole
- 1 Table - 3 Bancs

4 566.26 €

Reste à réaliser

- Poêle à granulés dans un logement communal

Programme d'investissements 2026

Le vote du budget permet de visualiser les investissements envisagés pour l'année 2026. Ces projets pourront être engagés progressivement après la formation des commissions municipales, leur examen et leur validation par le conseil municipal.



Compte rendu de la réunion

du 19 décembre 2025

Monsieur le Maire explique avoir invité Madame Marlène CASTANG, responsable de l'antenne de Bergerac du SMD3, afin de faire un point sur les désagréments rencontrés par la commune depuis la mise en place des Points d'Apport Volontaire (PAV).

Étaient également présents :

Monsieur Pascal LOBJOIS, 3^e adjoint,

Madame Virginia FARGUETTE, conseillère municipale.

1. Constat et mécontentement de la commune

Les élus font part de leur mécontentement concernant la mise en œuvre de ce nouveau système de collecte. Ils rappellent que Monsieur Robert GAY et Monsieur Philippe REMIZE avaient signé une convention avec le SMD3 pour la mise à disposition d'un terrain destiné à l'implantation des dispositifs de collecte. Cette convention arrivant prochainement à son terme, il est précisé que les intéressés ne souhaitent pas la renouveler pour le maintien des PAV sur leur parcelle. Parmi les principaux reproches évoqués figurent :

- un nettoyage insuffisant des sites,
- des débordements réguliers des PAV, notamment en fin de semaine.
- Les agents municipaux interviennent régulièrement pour nettoyer les sites, et le secrétariat de mairie reçoit de nombreuses réclamations de la part des administrés mécontents.

2. Réponses du SMD3

Madame CASTANG indique qu'un retour à la collecte en porte-à-porte ne sera pas possible. Elle précise toutefois qu'elle fera remonter la demande, tout en estimant que la réponse sera très probablement négative.

Elle rappelle que :

la collecte est effectuée une fois par semaine,

le nettoyage des sites est également réalisé une fois par semaine à l'aide d'un petit camion dédié.

Elle souligne cependant que, pour pouvoir identifier et mesurer précisément les problèmes de salubrité d'un site, il est nécessaire que les agents communaux n'interviennent pas en amont. En effet, si le nettoyage est déjà effectué, le SMD3 ne peut pas constater l'ampleur réelle du problème.

3. Déchèteries et dépôts sauvages

La question des déchèteries est abordée, notamment concernant les déchets acceptés ou refusés.

Madame CASTANG rappelle que le transfert du pouvoir de police au SMD3 ayant été refusé, celui-ci ne peut pas intervenir sur des chemins privés en cas de dépôts sauvages. De ce fait, le SMD3 n'est habilité à nettoyer que les abords immédiats des PAV, à l'exclusion des autres lieux de dépôts sauvages, notamment sur des terrains ou chemins privés.

4. Problèmes spécifiques à certains sites

Monsieur le Maire signale des problèmes importants et récurrents de saleté sur les sites des Bourboux et de la Gaillardie. Madame CASTANG rappelle que le camion de nettoyage passe au minimum une fois par semaine sur ces sites.

Un échange a lieu concernant les pénalités et la verbalisation des incivilités. Madame CASTANG précise que les auteurs de dépôts sauvages peuvent être verbalisés, mais uniquement pour les déchets situés aux abords immédiats des PAV.

Il est alors souligné que les élus ne peuvent pas assurer une surveillance permanente des sites.

Monsieur le Maire évoque la possibilité de proposer aux riverains situés à proximité des PAV d'assurer l'entretien des sites moyennant une rétribution. Madame CASTANG précise toutefois que cette prise en charge ne relèverait pas du SMD3.

Il est aussi fait état de la dégradation du parking du lac (nid-de-poule) causée par le passage du camion du SMD3 lors de la collecte des PAV.

.../...

5. Implantation et accessibilité des PAV

Madame CASTANG indique que le service voirie du Département, compétent sur la départementale direction Couze, n'acceptera pas l'implantation d'un nouveau point de collecte route de Couze, en raison de fortes contraintes liées au site, notamment dans l'hypothèse où Monsieur REMIZE ne renouvelerait pas la convention.

Elle rappelle également qu'il doit exister au minimum un point accessible par commune. Pour les autres sites, si une rehausse ou des aménagements sont nécessaires, ceux-ci pourront être réalisés, mais resteront à la charge de la commune.

6. Conclusion

À l'issue de ces échanges, Monsieur le Maire propose à Madame CASTANG de procéder à une visite de la commune afin d'observer sur place les différents sites évoqués lors de la réunion. La réunion se clôt sur cette proposition.

Compte rendu d'un projet d'implantation d'un parc photovoltaïque

Vendredi 27 février 2026-9h00

Secteurs Les Mazades / La Gaillardie – Commune de Lanquais

Une réunion s'est tenue en mairie afin d'évoquer le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque d'environ **14,5 ha** sur les secteurs **Les Mazades et La Gaillardie**, situés sur la commune de Lanquais.

Le propriétaire du projet s'interroge sur les raisons du **classement de la parcelle en site remarquable en 2007** et souhaite obtenir des précisions à ce sujet. Il indique qu'à la suite d'un échange avec l'**Architecte des Bâtiments de France**, aucune opposition de principe n'aurait été formulée concernant l'installation de panneaux photovoltaïques.

Le projet prévoit par ailleurs un **aménagement paysager**, comprenant la plantation d'arbustes et de haies, afin de **limiter l'impact visuel** de l'installation.

M. le Maire rappelle que ce secteur se situe effectivement dans une **zone remarquable** et que le **déclassement de la parcelle nécessiterait une révision du PLUi**, en vigueur depuis janvier 2025.

Il précise que les **périmètres délimités des abords (PDA)** sont proposés par un bureau d'études en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France, puis soumis à l'approbation de chaque commune et de la **CCBDP**, après observation dans le cadre d'une **enquête publique**.

Concernant la procédure relative à ce projet, M. le Maire indique qu'elle nécessiterait dans un premier temps l'**accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)**. Le projet serait ensuite **présenté aux habitants de la commune de Lanquais**, puis ferait l'objet d'une **consultation de la population (référendum)**. Enfin, le **Conseil municipal** serait amené à **délibérer** sur ce projet.

M. le Maire invite les porteurs du projet à se rapprocher de la **Directrice du service urbanisme de la CCBDP**, afin d'obtenir les informations nécessaires à la poursuite de la procédure.





Pylône de téléphonie mobile

Le projet d'antenne refusé par l'Architecte des Bâtiments de France sur la commune de Lanquais sera déplacé à Varennes, près de la station d'épuration, avec une hauteur réduite de 36 m à 30 m, ce qui fera l'objet d'une déclaration préalable modificative déposée par l'opérateur.



Bienvenue chez vous !

Vous souhaitez mieux connaître vos élus, les actions menées par la municipalité, les activités proposées, les acteurs économiques et le tissu associatif de la Commune de Lanquais, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Mairie.

Aussi, nous vous inviterons à la prochaine réception des nouveaux habitants :

Le samedi 20 juin à 11 heures au Lac de Lanquais en présence du Conseil municipal et des Présidents des associations communales.

Commémoration de la victoire du 8 mai 1945.

Nous avons le plaisir de vous inviter à la cérémonie commémorative du 8 mai 1945, qui se tiendra vendredi 8 mai à 11h30 devant le monument aux morts situé sur la place de la République à Lanquais.

Elle honorera la mémoire des défunts et célébrera la **capitulation de l'Allemagne nazie devant les alliés**, marquant la **fin de la guerre 39-45**.



La cérémonie débutera par un **dépôt de gerbes** devant le monument aux morts et devant les plaques des morts pour la France, en souvenir de ceux qui ont combattu pour notre liberté.

12h verre de l'amitié, salle du Foyer Rural.

Projet de chaudière biomasse sur le site d'Ahlstrom -Lalinde.

Une déclaration d'intention de projet d'installation d'une chaudière biomasse par la société DK19 sur le site de Rottersac sur la commune de LALINDE.

Cette déclaration d'intention publiée le 7 avril 2026 pour une durée de deux mois, est consultable sur le site internet des services de l'État en Dordogne via le lien suivant :

<https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Participation-du-public/>



Vue aérienne du site AHLSTROM et future implantation

Retour d'expérience crues de février 2026 au 09 mars 2026



Le 12 février dernier les cours d'eau de la Couze, du Drayaux, du Lugassou et de la Louyre ont dépassé leur niveau d'alerte orange. Les communes inscrites, ainsi que les riverains inscrits sur le site d'Alert'Eau, ont été notifiés du risque inondation.

Des alertes de faible niveau ont été atteintes sur le Couzeau et la Rèze. Le Bélingou étant encore en phase de calage, il ne dispose pas encore de seuils d'alerte.

Pour rappel, les niveaux de vigilance sont :

- Niveau vert : petite crue en cours sur la rivière, pas de danger particulier, mais la situation peut évoluer rapidement, les communes doivent être en alerte
- Niveau jaune : crue en cours, avec premier débordement possible sur des routes ou en plaine. Idéalement ce niveau correspond au moment où les routes les plus basses doivent être barrées pour risque inondation.
- Niveau orange : crue importante en cours, les riverains sont prévenus d'un risque possible d'inondation.
- Niveau rouge : impact sur les habitations.

Compte tenu de la signification de chaque niveau, et suite au dépassement des niveaux orange sur les cours d'eau cités précédemment, il importe de vérifier quel a été l'impact de la crue.

Par exemple, si une maison a été inondée sur un des cours d'eau, il est très important de savoir à quelle heure, pour ajuster les seuils d'alerte en fonction. Idem pour les routes inondées.

Un bilan / retour d'expérience post crue est important à réaliser tant que les événements sont encore proches dans le temps.

Sur les cours d'eau où il n'y a pas eu d'alerte importante, une confirmation de la situation est aussi utile.

Aussi, nous vous sollicitons pour nous transmettre tous les retours d'expériences (Retex) qui pourraient être utiles pour affiner les seuils d'alerte définis sur ces cours d'eau.

Chaque Retex doit idéalement comporter les éléments suivants

- Lieu précis
- Date et heure précise
- Photo ou mesure ou observation détaillée (par exemple telle route inondée, ou bien 20 cm d'eaux dans telle maison)



Par ailleurs, ce message est aussi l'occasion de rappeler l'existence du dispositif d'alerte inondation, et de mettre à jour les bases de données.

N'hésitez pas à nous transmettre les coordonnées des personnes que vous souhaitez ajouter à ces listes d'alerte.

Pour rappel, il y a 2 listes d'alerte :

Une liste 1, qui concerne les élus, les techniciens des communes ou intercommunalités, les services de secours ; liste qui reçoit toutes les alertes, du niveau vert au niveau rouge.

Une liste 2, les riverains, qui peuvent s'inscrire directement sur le site internet d'Alert'Eau - www.alerteau.com - à la section riverain ; cette liste ne reçoit que les alertes de niveau orange et rouge.

De même, merci de nous signifier si certains contacts doivent être retirés des listes d'alerte.

Nous restons à votre disposition si vous avez des questions.

PS : si vous n'avez pas reçu de notification, peut-être n'êtes-vous pas inscrits sur le système d'alerte ou bien votre adresse mail a changé, n'hésitez pas à nous envoyer une liste de contact (mail + portable + nom de la rivière) que vous souhaitez inscrire.

Site: www.alerteau.com

@: pierriick.bibard@alerteau.com



**PRÉFÈTE
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE****

Accidentoscope de la Dordogne

Chiffres clés 31 mars 2026



51
blessés

(51 blessés en 2025)

32 ↘

**accidents
corporels**

(34 accidents en
2025)



2 ↘ **tués**

(8 tués en
2025)



2 ↘ **accidents
mortels**

(8 accidents mortels
en 2025)

Localisation

Hors agglomération :
24 accidents dont 2 mortels
En agglomération :
8 accidents

Tranches d'âge des personnes décédées

Moins de 17 ans : 0
Entre 25 et 34 ans : 0
Entre 35 et 49 ans : 1
Entre 50 et 64 ans : 0
65 ans et plus : 1

Principales causes identifiées

Vitesse : 9 accidents Malaise : 1 accident
Alcool : 5 accidents Autre cause : 1 accident
Stupéfiants : 2 accidents
Refus de priorité : 4 accidents
Inattention : 2 accidents
Changement de file : 1 accident
Cause indéterminée : 8 accidents
Somnolence, fatigue : 2 accidents
Dépassement dangereux : 3 accidents
(un accident peut-être multifactoriel)

**Les accidents n'arrivent pas
qu'aux autres, soyons vigilants !**

Répartition des tués par usage



330

**Suspensions
administratives
de permis de conduire**

(-134 par rapport à
mars 2025)

COMPTE RENDU DE RÉUNION INTERCOMMUNALE

Date : 3 avril 2026 | Séance levée à 11h30

Ce vendredi 3 avril 2026, à 10h, s'est tenue à Lanquais une réunion des municipalités de la commune de Lanquais, Couze et Saint Front et Varennes.

1. Proposition faite à Maryse Girard

Une proposition avait été faite à Maryse Girard de participer à cette réunion intercommunale. En raison d'une maladie survenue depuis son élection, celle-ci a dû décliner l'invitation. La réunion s'est donc tenue entre les représentants des trois communes de Couze-et-Saint-Front, Lanquais et Varennes.

2. Élection de la communauté de communes

Ce point a été abordé de manière succincte. Des contacts ont d'ores et déjà eu lieu entre les nouveaux maires concernant les candidatures à la présidence et à la vice-présidence de la communauté de communes (CCBDP). Peu d'éléments complémentaires ont été apportés à ce stade.

3. SMD3

Ce point, particulièrement lourd et sensible, a été au cœur des débats. Il a été déterminant lors de la dernière élection municipale. Plusieurs problématiques ont été soulevées par les participants :

- La disposition des points d'apport volontaire (PAV) et leur emplacement sur le territoire
- Les incivilités constatées aux abords de ces points de collecte
- La surveillance et le maintien de l'hygiène de ces espaces

Les échanges ont rapidement orienté la discussion vers la question de l'installation de caméras de surveillance, notamment sur la commune de Varennes.

Ces débats ont conduit à une remise en question plus globale du système actuel de gestion des déchets, avec la volonté d'envisager soit une réforme en profondeur, soit un remplacement complet du dispositif en place.

La problématique est d'autant plus critique que le renouvellement des PAV situés sur des propriétés privées pose des difficultés légales et pratiques. Sur la commune de Lanquais, cette contrainte pourrait réduire à deux le nombre de PAV disponibles sur le territoire.

Afin d'avoir une vision exhaustive de la situation et des solutions envisageables, un audit technique a été demandé. Thomas Boussard (Couze-et-Saint-Front) a été désigné pour en assurer le suivi.

4. Campagne municipale et retour

Michel Blanchet a rappelé que la charte des élus, lorsqu'elle est signée par l'ensemble des conseillers municipaux, prévoit l'obligation de nommer un référent déontologique. Cette disposition est perçue comme relativement facultative en pratique et n'a pas été mise en œuvre dans la plupart des communes.

Il a été néanmoins signalé que la CCBDP propose un référent déontologique d'office à ses communes membres. Ce point a suscité des réflexions et reste à approfondir.

5. Société Protectrice des Animaux (SPA)

Michel (Lanquais) a fait un état des lieux sur l'obligation légale incombant aux communes de disposer d'un service de fourrière communale pour la prise en charge des animaux errants sur la voie publique.

La SPA de Bergerac, référence naturelle pour ce territoire, se trouve en situation de saturation permanente, rendant impossible l'accueil des animaux capturés. Cette situation crée un double problème : légal d'une part, logistique d'autre part.

Une piste de solution a émergé au cours des échanges : la sollicitation de la société de chasse couvrant les trois communes concernées. Celle-ci serait en mesure de mettre à disposition un chenil provisoire répondant aux exigences du cahier des charges en vigueur.

Cette solution entraînerait des frais logistiques, qui seraient partagés en trois parts égales entre les communes. Des rencontres complémentaires et un chiffrage précis sont toutefois nécessaires avant toute décision. Une prochaine réunion sera organisée à cet effet.

.../...

6. Écoles

Ce point, jugé critique, est directement lié aux enjeux démographiques et à la baisse des effectifs scolaires sur les trois communes.

A. Risque de fermeture de classe

La rentrée 2026-2027 sera vraisemblablement marquée par la fermeture d'une classe, notamment à Couze-et-Saint-Front, avec la suppression probable d'un poste d'enseignant. Ce point est évoqué au conditionnel mais est considéré comme très probable.

B. État du restaurant scolaire

Le restaurant scolaire de Couze-et-Saint-Front nécessite une rénovation dont le coût sera significatif pour la commune.

C. Pour le maintien de l'école de village

Il a été rappelé avec force qu'un village sans école perd l'essentiel de son identité et de son dynamisme. À Varennes, ce combat s'est notamment traduit par des actions concrètes d'accueil de familles d'ouvriers des zones industrielles périphériques, avec un certain succès.

D. Impact du PLUi et problème de logement

L'intercommunalité a adopté une position restrictive dans la création de nouvelles zones constructibles, fermant de nombreuses parcelles à la construction. Cette politique a freiné un étalement démographique qui aurait pu gonfler les effectifs scolaires. Une parenthèse a été faite sur le manque de logements disponibles, identifié comme le premier obstacle à l'accueil de nouveaux habitants.

E. Question de la centralisation scolaire

La question de la centralisation des écoles et de la cantine a été posée, révélant une tension entre le modèle de l'école de village et celui de la concentration scolaire. Cette question soulève des enjeux logistiques et financiers importants, qui restent à trancher.

F. Impayés de cantine

Un problème de recouvrement des paiements de cantine a été soulevé, particulièrement à Varennes, où une partie des familles tarde à s'acquitter de leurs contributions.

Clôture de la séance

L'ensemble des points inscrits à l'ordre ayant été abordés, la séance a été levée à 11h30.

Comment lutter contre le moustique tigre ?

En supprimant ou vidant tous les endroits et objets pouvant retenir l'eau de pluie, on empêche le moustique tigre de pondre et de proliférer !

80% des moustiques naissent sur le domaine privé... nous avons donc tous un grand rôle à jouer !

Les femelles moustique tigre privilégient de **petites quantités d'eau pour pondre leurs œufs (l'équivalent d'un bouchon d'eau peut leur suffire!)**. Elles pondent jusqu'à **200 œufs tous les 15 jours** qui se développent dans toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels où l'eau peut stagner : vases, pots et coupelles, récupérateurs d'eau, fûts, bidons, bondes, rigoles, regards pluviaux, gouttières, terrasses sur plots, ou même dans des objets laissés dans le jardin (jeux d'enfants, pneus, matériel de travaux...).



Exemples de lieux de ponte et d'émergence des moustiques tigres



La liste DES BONS GESTES



LUTTONS CONTRE le moustique tigre

RANGEONS à l'abri

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

VIDONS une fois par semaine

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Gamelles pour animaux
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Eléments de décoration

Bref, vous avez compris, tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

COUVRONS avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort à sa guise)
- Supprimez régulièrement les larves, pour éviter que ça devienne des pouponnières
- Bidons et fûts devant rester dehors

Coupez l'eau au moustique tigre !



Toutes les infos et les flyers à télécharger ici

Et passez le message à votre voisin

ENTRETENONS

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

NETTOYONS

- Regards de descente de gouttière
- Caniveaux ouverts ou couverts de grilles
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, évier...)

pour faciliter l'écoulement des eaux

Le saviez-vous ?

Le moustique tigre peut se déplacer dans un rayon de 150 m.

Il est donc né chez vous ou pas loin !

Pour s'en débarrasser, une seule solution : **supprimer les récipients** où il pond ses œufs et prolifère...

150 m



L'astuce du Pro, mettez du sable dans vos coupelles





*Nous leur
adressons nos
meilleurs vœux
de bonheur.*

**Enregistré le 26 février 2026
un pacte civil de solidarité
Entre Audrey SIMON ET Timothée PUTO**

RECENSEMENT MILITAIRE, C'EST OBLIGATOIRE!

J'AI 16 ANS. JE M'EN SUIS FAIT
RECENSER. ET TOI ???



Le recensement est obligatoire à 16 ans pour les filles et les garçons. Cette démarche vous permet de vous inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique et d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense. Venez donc vous inscrire à la Mairie dans le mois qui suit votre seizième anniversaire.

BRUITS

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils tels que : tondeuse à gazon, taille haies, tronçonneuse, scie mécanique, bétonnière... peuvent être effectués uniquement les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et fêtes de 10h00 à 12h00.



Nous attirons votre attention sur le fait que la loi sur les bruits de voisinage a fixé le montant de la contravention à 450 € (arrêté préfectoral).

En ce qui concerne la musique et les aboiements des chiens chacun veillera à respecter la tranquillité de ses voisins de jour comme de nuit.

Plan canicule

Comme chaque année -dans le cadre du Plan Canicule -la mairie renouvelle la campagne d'information et de prévention des risques liés aux fortes chaleurs et à la canicule. Elle met à votre disposition une fiche d'identification à déposer à la mairie et un dépliant « Canicule, fortes chaleurs : Adoptez les bons réflexes ». Celui-ci présente les moyens de se protéger en cas de hausse importante des températures. Outre les conseils de prévention, vous trouverez les numéros et les sites utiles afin d'obtenir davantage d'informations

BARBECUES ... ET BRÛLAGE DES DECHETS VERTS

L'usage d'un barbecue est autorisé dans les propriétés privées sous réserve de ne pas être à l'origine d'une gêne pour le voisinage. Toutefois, l'implantation et l'utilisation du barbecue doivent tenir compte des recommandations suivantes :

Le barbecue doit être placé à une distance raisonnable des habitations,

Les émanations de fumée et les odeurs ne doivent en aucun cas être cause d'inconvénients pour le voisinage.

Le brûlage des déchets verts est formellement interdit entre le 1er mars et le 30 septembre (Règlement Sanitaire Départemental), vous pouvez les apporter en déchetterie.



La rentrée scolaire 2026.

La rentrée scolaire 2026 est fixée au 1er septembre 2026 !

Les premières inscriptions scolaires concernent les enfants de petite section nés à partir du 1er janvier 2024.



Vous pourrez transmettre le dossier complet (voir liste des pièces justificatives ci-dessous) soit directement au secrétariat de la Mairie de Lanquais, soit par mail à l'adresse suivante : mairie-lanquais@orange.fr. Une fiche d'inscription sera à renseigner et à déposer en Mairie.

Liste des copies des pièces à fournir :

- le livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- une pièce d'identité de chaque parent
- document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge.



Il conviendra pour les premières inscriptions de prendre contact avec l'école de St-Capraise de Lalande au 05.53.63.49.65 (de préférence entre 12h00 et 13h00 ou après 16h30) ou par mail à l'adresse suivante : ce.0240226R@ac.bordeaux.fr

Sortie sur la préhistoire



La classe des CE1-CE2 de l'école de Lanquais avec les élèves de l'école de Varennes ont visité la grotte de Lascaux et le parc du Thot.

Le vendredi 27 février 2026, les élèves se sont tout d'abord rendus à la grotte de Lascaux puis après le pique-nique ils sont allés au parc du Thot.

« Nous sommes rentrés dans la salle des taureaux. Nous avons vu sur les parois de la grotte, des peintures avec des taureaux, des vaches, des chevaux. Nous avons continué la visite et nous avons vu d'autres animaux : des cerfs, des bisons, des rennes, un ours. Les couleurs de la grotte sont : rouge, jaune, noir, marron. »

Le parc du Thot.

« L'après-midi, nous sommes allés au parc du Thot. Nous avons fabriqué des bracelets en cuir. Nous avons vu des animaux : des loups, des bisons, des cerfs, des daims, des bouquetins, des aurochs, des chevaux. »

« Nous avons aimé cette sortie car nous avons découvert pleins de jolies choses ! »

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ANNUELLE

DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

Le samedi 25 avril 2026, les président-e-s et membres des bureaux de l'ensemble des associations communales, ainsi que les élus du Conseil Municipal de Lanquais, se sont réunis à l'occasion de la traditionnelle rencontre annuelle des associations.

Cette réunion a pour objectif de rassembler les associations afin qu'elles présentent leurs orientations et leur calendrier d'activités. Monsieur le Maire en a profité pour remettre à chacun le dossier de demande de subvention communale pour l'exercice 2026, ainsi qu'un formulaire de la CCBDP destiné aux demandes intercommunales.

Dans le cadre de l'élaboration d'un agenda des festivités à l'échelle du territoire de la CCBDP pour la période estivale, l'Office de Tourisme des Bastides Dordogne Périgord attend les dates des manifestations avant le 3 mai 2026. À ce titre, Monsieur le Maire a communiqué l'adresse mail de contact : ot.lalinde@ccpdp.fr.

Le Maire a également rappelé l'importance des associations pour la vitalité de la commune, soulignant leur rôle essentiel dans la cohésion sociale, leur investissement et leur participation active à la vie de Lanquais et de ses habitants. Il a réaffirmé l'engagement de la commune à leurs côtés, notamment à travers le prêt de matériel, la mise à disposition de bâtiments et de sites (foyer rural, grange, club house, lac), l'attribution de subventions (14 014,38 € en 2025) et la mise à disposition d'outils de communication (affichage, panneaux, site internet communal).

Un tour de table a ensuite permis de présenter les membres présents ainsi que leurs associations. À noter la présence d'une nouvelle association, « *La Dame des Bois* », composée de joueurs d'échecs confirmés, qui propose des initiations au jeu et envisage, à terme, l'organisation de tournois, avec l'ambition de faire émerger des talents au niveau départemental, voire national, en lien avec la Fédération française des échecs. La commune lui souhaite la bienvenue et lui apporte son soutien.

Un journal des associations, comprenant leurs coordonnées, sera élaboré puis distribué à la population.

Après avoir remercié l'ensemble des associations pour leurs prises de parole ainsi que pour leur engagement, Monsieur le Maire a invité les membres présents à partager le verre de l'amitié.



VIE ASSOCIATIVE

UNE AIDE GENEREUSE A 18 ASSOCIATIONS

Associations 2025	Subventions	Fluides	Local	Total
USLV	200	4 039,38	2 250	6 489,38
FNACA			2 500	2 500
LSPP	200		850	1 050
Canne Lanquaisienne			100	100
Vivre Lanquais	50		100	150
Chasse	100		500	600
Comité Loisirs	245		1 600	1 8045
APE	100		400	500
Souvenir Français	50			50
Cerader 24	100			100
Retraité Agricole	50			50
Pupilles Sapeurs Pompiers	50			50
Amicale Grand Mat	80			80
AJMR	100			100
Pesqueyroux	50			50
AAPPMA	100			100
Restaurant du Cœur	150			150
Lieutenants de Louveterie	50			50
Total	1 675,00	4 039,38	8 300,00	14 014,38

Le total des subventions votées en 2025 lors du conseil municipal du 27 septembre 2025 s'élève à 1 675€.

La rubrique « local » comprend les bâtiments (salles), ou lac utilisés par l'ensemble des activités et s'élève à 8 300 €.

La tonte des espaces verts n'est pas compris dans ce tableau.

La commune offre le loyer et les charges à toutes les associations sans exception.

En contre partie, la Mairie compte sur les Présidents pour être présents à la réunion des associations en début d'année, afin d'élaborer un programme de l'année.

La préservation du château de Lanquais et son avenir

Le château de Lanquais est dans un état de conservation qui pose problème. D'une part, il est fermé à la visite du public car il ne correspond pas aux normes de sécurité (électricité, incendie, signalisation, etc.). D'autre part, si rien n'est fait dans les années, voire décennies, qui viennent, le bâtiment menace de se dégrader et de tomber en ruines.



Ce serait bien dommage. En effet, le château peut être un lieu d'attraction touristique et festif.

La Commune de Lanquais n'a pas les capacités financières de se substituer aux propriétaires et de prendre en charge des travaux de ce type, même avec des subventions.

Cependant, le maire et quelques habitants ont rencontré les enfants de l'actuelle propriétaire afin de connaître leurs intentions. Dans un premier temps nous pourrions réanimer l'Association de sauvegarde du château et ensuite essayer de trouver des solutions acceptables par toutes les parties. Affaire à suivre...

VOUS AVEZ LA PAROLE...

Ce bulletin municipal paraîtra plusieurs fois dans l'année. Nous souhaiterions recenser vos avis et vos envies. Qu'attendez-vous de la Commune ? Quelles seraient vos idées pour améliorer la qualité de notre village ? Nous sommes à votre écoute.

Nom :

Adresse :